



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 novembre 2000
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des nations unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2001

22-26 et 29 janvier 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

République-Unie de Tanzanie

Résumé

La Directrice générale présente la note concernant le Programme de coopération avec la République-Unie de Tanzanie pour la période 2002-2006.

* E/ICEF/2001/2.

** Un additif au présent rapport contenant la recommandation finale du programme de pays sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2001.

La situation des enfants et des femmes

1. La République-Unie de Tanzanie est l'un des rares pays de la région des Grands Lacs rongée par les conflits qui continue de jouir d'une paix ininterrompue. Les récents efforts de restructuration de l'économie ont permis au pays d'atteindre une stabilité financière et ont accéléré le démantèlement des entreprises semi-publiques. L'inflation est tombée de 36 % en 1994 à moins de 8 % en 1999, et le revenu annuel par habitant est estimé à 240 dollars. Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le pays a demandé un allègement provisoire de la dette et prévoit d'allouer les ressources ainsi libérées aux secteurs prioritaires, à savoir l'éducation, la santé, l'agriculture et le réseau routier. La chute du cours du girofle, principale culture du Zanzibar, et l'interruption de l'aide des donateurs se sont répercutés sur l'économie du pays, qui tire actuellement ses principaux revenus du tourisme, et ont entraîné une diminution de l'offre de services sociaux.

2. Si la réforme politique de 1992 et les premières élections multipartites en 1995 ont été favorables aux libertés civiles, à la liberté d'association, à la mise en valeur de la société civile et ont consolidé l'indépendance de la presse, la restructuration correspondante des institutions aux niveaux inférieurs de l'administration a été lente. Le climat de paix, la volonté d'assurer une bonne gouvernance et de s'efforcer d'améliorer le bien-être des femmes et des enfants, de maintenir la stabilité macro-économique, de mettre en oeuvre un programme concret de décentralisation et de planification à partir de la base, et de continuer d'étendre l'accès aux services sociaux continueront certainement à accélérer le développement.

3. C'est le VIH/sida qui menace principalement la sécurité et le développement socio-économique de la République-Unie de Tanzanie. L'épidémie, qui entraîne une augmentation des dépenses de santé, l'absentéisme au travail, une pénurie de main-d'oeuvre due à la morbidité et la mortalité, et la nécessité de former du personnel intérimaire, grève de plus en plus l'économie du pays. Près de 15 % des personnes âgées de 15 à 49 ans sont séropositives; 60 % des nouveaux cas de contamination par le VIH concernent le groupe d'âge 15-24 ans. Le risque de contamination est six fois plus élevé pour une fille âgée de 15 à 19 ans que pour un garçon de la même tranche d'âge. On estime à environ 2 millions le nombre d'orphelins, du fait principalement du sida. La maladie a un caractère infamant et s'accompagne d'un refus systématique à tous les niveaux, de plus, ceux qui appartiennent à des groupes à risque n'ont pas accès à l'information et aux moyens de protection dont ils ont absolument besoin. On s'attend cependant que les nouvelles initiatives politiques prises actuellement au plus haut niveau afin de rompre le silence ouvriront de nouvelles possibilités dans la lutte contre la pandémie.

4. La forte prévalence de la pauvreté, de l'insuffisance pondérale à la naissance et de la malnutrition chez les enfants et les femmes; l'augmentation des taux de mortalité et de morbidité chez les enfants et les femmes causée par le VIH/sida; l'inadaptation des soins et l'influence des traditions en matière de différence entre les sexes sont les principales autres difficultés que le pays doit surmonter. Les lois traditionnelles, civiles et religieuses sont contradictoires sur le plan de leur contenu comme de leur application. Les services d'éducation et de santé restent médiocres, et les services communautaires dans le domaine de la santé maternelle et infantile, l'éducation pour tous, l'aide aux adolescents et les soins aux enfants les plus exposés sont désorganisés. A ce jour, 3 millions d'enfants âgés de 7 à 13 ans ne sont pas

scolarisés, la plupart sont inscrits à l'école à un âge tardif, et les taux d'admission et de passage à l'enseignement secondaire sont très faibles. Les adolescents et les enfants les plus vulnérables sont progressivement marginalisés et exclus de l'appui familial et communautaire de base. Les communautés ne sont pas non plus capables de se préparer aux situations d'urgence et d'y répondre. Quant à l'instabilité politique dans la région, elle continue à imposer une lourde charge au pays du fait que celui-ci accueille des réfugiés.

Les leçons de la coopération passée

5. Il est ressorti de l'examen à mi-parcours que le programme doit cibler son activité sur l'enfant vu dans sa globalité, plutôt que de poursuivre une approche sectorielle. Cette conception de l'action mise en pratique depuis 2000, permet déjà de porter l'attention sur des questions intersectorielles; la convergence des interventions dans le cadre d'une démarche globale qui considère tout le cycle de vie pour une programmation fondée sur les droits; et la communication au niveau national autant que communautaire et familial. Elle table sur la solidité de l'UNICEF en tant que partenaire qui appuie les initiatives lancées dans les communautés et les districts; contribue au succès des programmes de vaccination et de nutrition à l'échelle communautaire; et joue un rôle moteur dans l'utilisation de nouvelles méthodes prometteuses comme la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, la prévention de la transmission materno-foetale du VIH, les initiatives menées par les adolescents et l'enseignement géré par les communautés.

6. Les réformes en cours du secteur social et de l'administration locale offrent une possibilité unique d'adopter des pratiques optimales pour adapter et promouvoir les partenariats. Celles-ci jouent un rôle majeur dans la mobilisation de ressources en faveur des enfants, le renforcement de la viabilité à long terme, l'augmentation de la couverture et la prestation de soins de grande qualité.

7. Il est nécessaire de renforcer encore la priorité accordée aux enfants dans le cadre de la Stratégie d'assistance à la Tanzanie, dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et dans l'examen des dépenses publiques. Les réformes centralisées ont en général surestimé la capacité des équipes aux niveaux du pays, des régions et des districts d'assurer des services, et sous-estimé le potentiel des communautés en tant qu'acteurs du développement. De ce fait, dans de nombreux cas, les groupes les plus marginalisés n'ont pas obtenu les ressources dont ils avaient besoin.

8. Les jeunes, lorsqu'ils sont reconnus, consultés, engagés et respectés deviennent des membres productifs et actifs de leurs communautés, jugés utiles pour celles-ci. Les stratégies qui les excluent de la prise des décisions qui les concernent directement, notamment dans le cadre des programmes VIH/sida, sont vouées à l'échec.

9. Le VIH/sida est la première cause de vulnérabilité en République-Unie de Tanzanie. L'épidémie réduit à zéro l'essentiel des progrès réalisés et des efforts déployés actuellement dans le domaine du développement. Pour que le projet de développement du pays puisse prendre corps un jour, l'UNICEF et ses partenaires doivent apporter leur appui à des interventions de grande ampleur rapides et efficaces face à cette situation d'urgence particulière et à d'autres.

10. En dépit des difficultés économiques, l'expérience de l'UNICEF en République-Unie de Tanzanie a prouvé que les problèmes de malnutrition et de développement du jeune enfant en général pouvaient être résolus si la stratégie adoptée encourage une meilleure compréhension des causes de la maladie et favorise certaines pratiques au sein des communautés telles que le suivi de la croissance, le recours à d'autres sources d'information et l'application du cycle des trois «A » (appréciation, analyse, action).

Stratégie proposée pour le programme de pays

11. La stratégie proposée pour le programme de pays pour la période 2002-2006 vise à faire en sorte que les droits des enfants tanzaniens soient chaque jour mieux respectés, protégés, favorisés et réalisés. Pour tendre vers cet idéal, il importe de comprendre les causes de la pauvreté et les obstacles qui empêchent que les droits des enfants soient respectés, et de s'engager à aborder ces problèmes par un processus participatif et durable de renforcement des capacités principalement axé sur les communautés où vivent les enfants. L'UNICEF appuiera cet effort dans le cadre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de la Stratégie d'assistance à la Tanzanie, mise au point par le Gouvernement pour renforcer la coopération avec les partenaires.

12. L'objectif général du programme est de réaliser les droits des enfants en renforçant aux différents niveaux la capacité des acteurs de respecter, protéger, promouvoir et réaliser ces droits. Le terme capacité, tel qu'il est utilisé ici, englobe la notion d'autorité, de responsabilité et de ressources, ainsi que la faculté de diriger et d'apprendre grâce à la prise de décisions et d'initiatives averties et participatives.

13. Le programme de pays, qui repose sur les principes des droits des enfants et des femmes, suivra les grandes stratégies suivantes: a) appuyer les réformes politiques et juridiques et plaider pour les droits des enfants grâce à la coordination, au partenariat et au soutien direct des postes clefs du Gouvernement; et b) mettre l'accent sur les domaines clefs dans lesquels on s'efforce d'obtenir des résultats et où les efforts déployés par l'UNICEF seront déterminants pour améliorer la vie des enfants. Il s'agit : a) d'améliorer les pratiques en matière de développement du jeune enfant grâce à une série de stratégies visant à remédier aux problèmes de mortalité maternelle et néonatale et d'insuffisance pondérale à la naissance, ainsi qu'aux questions de santé, de nutrition, d'hygiène et de soins psychosociaux du très jeune enfant; et b) de permettre aux enfants d'âge scolaire d'avoir accès à une éducation de base de qualité et de susciter l'interaction sociale et le soutien qui contribueront à renforcer chez les adolescents les compétences pratiques et la capacité de gagner leur vie dont ils auront besoin pour traverser l'adolescence et passer à l'âge adulte. Dans ces deux domaines clefs, on adoptera une méthode tendant à renforcer les capacités communautaires d'une manière qui convienne à la fois à la Tanzanie rurale et à la Tanzanie continentale urbaine, ainsi qu'au Zanzibar. On se souciera particulièrement d'apporter un appui efficace dans ces domaines en cas de situations d'urgence, notamment pour les réfugiés et les populations touchées par la présence de réfugiés qui se trouvent actuellement dans l'ouest de la Tanzanie.

14. Le programme analyse, suivi, communication et plaidoyer consistera essentiellement à : a) analyser les politiques et entreprendre des travaux de recherche dans le contexte du respect des droits; et b) assurer le suivi des indicateurs relatifs aux

droits des enfants et des femmes et établir des rapports à ce sujet, appuyer l'examen des dépenses publiques et les études analytiques qui soulignent la nécessité d'accroître l'efficacité des services destinés aux enfants. Il s'agira également de développer la communication afin de faire mieux connaître la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de les adapter aux contextes locaux, et de faire appel aux médias pour promouvoir un code de conduite qui respecte et défende les droits des enfants. On encouragera des démarches qui fassent participer la population, et notamment les jeunes, à l'élaboration et à l'examen des politiques, ainsi que des manifestations publiques. Les éléments d'information réunis grâce au système de suivi serviront à prôner une meilleure réalisation des droits des enfants.

15. Le programme de développement du jeune enfant favorisera l'adoption d'une approche convergente des questions de santé, de nutrition, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le dialogue avec les communautés permettra d'encourager une action de prévention pour lutter contre les principales causes de la maladie d'une part, et de sensibilisation à la maladie et aux pratiques appropriées en matière de demande de soins, d'autre part. On s'efforcera aussi d'améliorer les soins dispensés par les services de santé grâce au renforcement des capacités, à un meilleur système d'aiguillage vers les services appropriés et un approvisionnement durable en fournitures essentielles plus efficace, en donnant la priorité à une variété de services destinés à différents bénéficiaires. Le programme mettra également en place des systèmes de liens entre les initiatives menées à l'échelle des communautés ou des centres de soins et les autorités du district, de la région et du gouvernement central, afin d'assurer une coordination efficace.

16. Le programme éducation de base, épanouissement et promotion des adolescents visera principalement à assurer l'accès de tous les enfants d'âge scolaire à une éducation primaire de qualité en encourageant la mise en place d'écoles amies des enfants, d'autres formes d'enseignement pour les enfants plus âgés et de services éducatifs gérés au niveau du quartier. On s'occupera également des services de santé, de protection sociale et de justice. Le programme appuiera en particulier les initiatives menées par les jeunes et soucieuses du respect des spécificités de chaque sexe visant à favoriser leur développement personnel et leur recherche de moyens d'existence, qui ont prouvé qu'elles jouaient un rôle majeur dans la prévention du VIH/sida, et portera une attention spéciale aux enfants exposés et marginalisés. Il aidera les jeunes à participer à la vie de leur communauté d'une manière qui leur permette de jouir de leurs droits en même temps que de contribuer au développement de leurs communautés.

17. Le programme relance des communautés travaillera en étroite collaboration avec le programme de réforme de l'administration locale pour concevoir des systèmes de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation du développement menés par les communautés. Les principales stratégies sont axées sur la capacité d'analyser les situations et le soutien à apporter pour combler les lacunes mises en évidence. Ce processus aura pour point de départ le dialogue au sein des communautés qui devrait encourager la production et l'utilisation de l'information; la mobilisation des ressources; le partenariat et la coordination institutionnelle, ainsi que la planification participative et une meilleure sensibilisation aux droits des enfants et des femmes. Ce programme offrira aux communautés l'interface nécessaire pour renforcer leurs capacités en matière de droits des enfants.

18. Le programme urgence stimulera la prise en compte des cartes de vulnérabilité; renforcera et systématisera les systèmes d'alerte rapide et favorisera la capacité de prévoir et d'analyser les urgences et d'y répondre dans le contexte des composantes du programme ordinaire. Le programme aidera ainsi les pouvoirs publics et les autres partenaires à se pencher sur les questions intéressant les enfants qui dépassent la capacité « normale » des communautés et des districts. Dans un premier temps, ce programme concentrera son activité sur les réfugiés et sur les zones touchées par la présence de réfugiés dans les régions de Kigoma et Kagera, mais il viendra également en aide, si les ressources le permettent, aux communautés qui sont exposées à des risques de sécheresse, d'inondations et à d'autres situations d'urgence.

19. Le programme Zanzibar fera pendant au programme entrepris dans la partie continentale du pays, mais sera adapté pour répondre au contexte particulier des îles. Il facilitera le suivi des politiques en faveur des enfants et des femmes et prônera une augmentation des crédits destinés aux programmes axés sur les enfants et à ceux qui tiennent compte des sexospécificités. On aura recours à des démarches communautaires pour planifier, exécuter, suivre et évaluer les initiatives relatives au développement du jeune enfant et à l'éducation de base, ainsi qu'à la protection des adolescents et à la mise en valeur de leurs compétences pratiques. Le programme utilisera les écoles coraniques comme points d'entrée pour étendre l'enseignement laïque, et apportera son soutien à la création d'écoles amies des enfants, laïques ou confessionnelles. Les initiatives de prévention du VIH/sida centrées sur les jeunes seront intensifiées et feront usage à la fois du réseau scolaire et extrascolaire.

20. Parmi les coûts intersectoriels figurent les services d'experts techniques et d'autres capacités administratives nécessaires à l'UNICEF pour s'engager efficacement avec le Gouvernement et les partenaires afin d'accélérer le développement du pays. Le Fonds apporte au partenariat une masse critique de connaissances, des opinions impartiales sur des questions liées au développement humain en général et aux droits de l'enfant en particulier, ainsi que l'avantage comparatif que présente le fait de travailler dans les communautés et avec les équipes de district.

Estimation du budget du programme

Estimation de la coopération au programme, 2002-2006^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources générales</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Analyse, suivi, communication et plaidoyer	4 000	2 500	6 500
Développement du jeune enfant	6 793	35 000	41 793
Éducation de base, épanouissement et promotion des adolescents	6 500	42 500	49 000
Relance des communautés	8 500	7 500	16 000
Urgence	2 000	15 000	17 000
Zanzibar	5 000	5 000	10 000
Coûts intersectoriels	5 000	2 500	7 500
Total	37 793	110 000	147 793

^a Ces chiffres sont purement indicatifs et susceptibles de modification, une fois qu'auront été déterminées les données financières globales définitives.